

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

## **Décision du 12 juillet 2021 portant nomination des membres du conseil d'école de Télécom SudParis**

NOR : ECOG2115758S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom SudParis, notamment le 3° de son article 1-1,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom École de Management, en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur exécutif :

#### ***Conseil départemental de l'Essonne***

En tant que titulaire,

M. Imbert (*Patrick*), vice-président délégué à l'aménagement et aux développements économiques, à l'emploi, aux nouvelles technologies, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

En tant que suppléant,

M. Mammar (*Saïd*), 1<sup>er</sup> vice-président de l'Université d'Evry Val d'Essonne

#### ***Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart***

En tant que titulaire,

M. Beudet (*Stéphane*), vice-président et président délégué en charge de l'attractivité, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de Grand Paris Sud.

## **Article 2**

Le directeur de Télécom SudParis est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2021

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY